



INFORMATIONS PRATIQUES

- **Objectifs** : donner les connaissances nécessaires sur la réglementation des entreprises de transport sanitaire.
- **Public concerné** : dirigeants d'entreprises TPE / PME, collaborateurs de ces dirigeants.
- **Durée de la formation** : ✓ 1 journée (soit 7 heures) ✓ Horaires : 8 h 30 – 12 h 30 / 14 h – 17 h
- **Lieu de la formation** : à définir
- **Délai d'accès** : entre 1 et 7 jours
- **Formateur** : Marie-Claire LAGADEC
- **Pré requis** : aucun prérequis
- **Effectif** : une session de formation est organisée dès l'inscription de 6 à 9 personnes.
- **Moyens techniques et méthodes pédagogiques** : exposé via une présentation Powerpoint, recueil de textes.
- **Modalité de suivi** : QCM en fin de session, suivi spécifique et individualisé après la formation.
- **Point fort de la formation** : personnalisation de la formation en fonction des besoins et objectifs des participants
- **Coût pédagogique** : 415,00 € HT (y compris support pédagogique) - forfait par stagiaire
- **Documents de formation** : sont fournis à chaque stagiaire :
 - * devis – programme de formation,
 - * convention de formation entre l'entreprise et ODYSSEE CONSULTANTS,
 - * feuille d'émargement,
 - * certificat de réalisation.
- **Satisfaction stagiaires** : 100 % (en 2024)

PROGRAMME : la REGLEMENTATION DU TRANSPORT SANITAIRE

Préambule : définition du transport sanitaire / sources de la réglementation.

LA REGLEMENTATION DU TRANSPORT SANITAIRE

Partie 1 : Agrément d'une entreprise de transport sanitaire

Conditions de délivrance de l'agrément : personnel / véhicules / installations matérielles

Objet et obligations liées à l'agrément : la garde départementale,

Partie 2 : Les types et catégories de véhicules :

Zoom sur l'autorisation de mise en service

Conditions exigées : ambulances / VSL,

Contrôle des véhicules,

Les conditions de transfert.

Partie 3 : Les rapports de l'entreprise de transport sanitaire avec l'autorité administrative et les instances professionnelles :

Le contentieux de l'agrément,

Les instances professionnelles.

LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES TRANSPORTS SANITAIRES

Partie 1 : les principes généraux du code de la sécurité sociale :

Situations de prise en charge,

Prescription, accord préalable (référentiel de prescription),

Prise en charge des frais de transport.

Partie 2 : Conventonnement avec l'Assurance Maladie :

Adhésion à la convention nationale, tarifs,

Avenant sn°10 et n°11 : tarifs et nouveautés ;

Contrôles et instances professionnelles.

Partie 3 : Particularités des taxis :

Une peu d'histoire : la prescription TAP

La convention type et les conventions locales

Partie 4 : Réforme de l'article 80 :

De quoi s'agit-il ?

Les difficultés